



CHARTE HANDICAP

VILLE DE MORANGIS



18 NOVEMBRE 2023

CHARTE HANDICAP - VILLE DE MORANGIS

PREAMBULE

La charte handicap vise à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap (handicap mental, moteur, psychique, sensoriel) en améliorant leur autonomie, par des actions concertées et concrètes entre tous les acteurs mobilisés (la commune, les associations, les institutions...)

Cette charte est un document écrit qui invite la Ville de Morangis, au-delà de ses obligations réglementaires, à s'engager, à donner à la personne en situation de handicap sa place dans la cité, en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance-éducation, culture- sports- loisirs- vacances, vie à domicile, vie sociale.

Tout au long de l'année 2023, par le biais de groupe de travail par thématique, la ville de Morangis a donc invité ses partenaires locaux à venir définir des objectifs à atteindre, en précisant les mesures pratiques à mettre en place.

CONCERTATION/INFORMATION

La commission Extra-Municipale Handicap est une instance de dialogue entre la Ville et les partenaires locaux. La commission se réunit plusieurs fois dans l'année et a pour volonté de trouver des réponses adaptées aux problèmes rencontrés au sein de la commune et permettre de faire émerger des actions favorisant l'inclusion de tous.

La ville de Morangis s'engage à :

- **Développer les actions partenariales.**
- **Sensibiliser la population aux différents handicaps.**
- **Favoriser l'intégration et l'inclusion de tous pour tendre vers l'égalité citoyenne.**
- **Diffuser des informations utiles et les démarches nécessaires à la vie des personnes en situation de handicap, par voie de guides, articles, affichage....**

Les actions :

- *Création d'un guide du handicap*
- *Développer les actions lors des semaines du handicap*
- *Rencontrer les nouveaux partenaires et les inviter à la Commission Extra-Municipale Handicap*

ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS

La Commission Communale pour l'accessibilité est mise en place. La Ville, par le biais de cette nouvelle commission, va établir un programme de travaux pour tendre vers une accessibilité totale de ces bâtiments.

Le rapport annuel va permettre une visibilité des actions menées par la Ville.

Les engagements :

- **Faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements neufs ou réhabilités.**
- **Inciter les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins.**
- **Mettre en conformité les bâtiments municipaux et mettre en place la commission accessibilité.**

PETITE ENFANCE/ENFANCE/EDUCATION

La ville de Morangis s'engage à :

- **Favoriser l'accueil des enfants en situation de Handicap dans les crèches et le centre de loisirs.**
- **Sensibiliser et former les animateurs et le personnel de la petite enfance à l'accueil d'enfants en situation de Handicap.**
- **Développer des actions de sensibilisation des enfants sur la différence.**
- **Informers les Morangissois des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.**
- **Aménager les établissements de la petite enfance jusqu'au lycée pour accueillir les enfants en situation de Handicap.**

Les actions :

- *Nombre de place en crèche/priorisation des inscriptions*
- *Formation du personnel pour travailler la qualité d'accueil*
- *Communication avec les parents d'élève*
- *Travailler sur un guide du handicap et le livret d'accueil.*
- *Lors des semaines du Handicap, proposer des actions de sensibilisation auprès des enfants, des parents et des professionnels.*
- *Conventionner avec les organismes/les institutions pour formaliser le partenariat (fondation Sillery...)*

MOBILITE-TRANSPORT

La ville de Morangis s'engage pour **les transports individuels** :

- **Veiller sur le nombre de places de stationnements adaptées sur le territoire de Morangis**
- **Veiller au respect et à l'usage des places proposées.**

La ville de Morangis s'engage pour **les transports collectifs** :

- **Promouvoir l'accessibilité des transports en commun et prévoir les aménagements si nécessaire. (Arrêts de bus).**
- **Promouvoir les nouvelles lignes de transport RATP accessibles aux Morangissois (ligne 14 et 18).**

La ville de Morangis s'engage pour les **transports spécialisés** :

Favoriser le Morangibus et le rendre accessible à tous les types de handicap.

Les actions :

- *Informer le public en favorisant la promotion de l'accessibilité de transport en commun.*
- *Communiquer sur les transports adaptés.*
- *Proposer le transport spécialisé lors des événements pour favoriser l'inclusion de toutes les personnes en situation de Handicap.*
- *Former le personnel encadrant/accompagnant (geste et posture, 1^{er} secours, troubles cognitifs...).*
- *Acheter un véhicule adapté pour tout handicap.*

EMPLOI-FORMATION

2 orientations pour les engagements :

- **Accès à l'emploi** pour les personnes en situation de Handicap et Accès à l'emploi auprès des entreprises
- **Maintien dans l'emploi** pour les personnes en situation de Handicap et maintien dans l'emploi auprès des entreprises.

L'accompagnement de la personne en situation de Handicap est important mais l'accompagnement des entreprises est tout aussi essentiel.

Les engagements :

- **Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap par le biais des partenaires. (Mission Locale, CAPEMPLOI, PLIE, Pôle Emploi, fondation Sillery...).**
- **Travailler avec les RH (entreprises et Ville) pour maintenir les personnes dans l'emploi et informer des aides possibles.**

Les actions :

- *Avoir recours aux établissements de travail protégé quand c'est possible (espace vert, restauration.)*
- *Semaine du Handicap : promouvoir des actions de sensibilisation.*
- *Actions en direction des entreprises lors des rencontres annuelles avec les élus.*
- *Favoriser les liens entre les employeurs et les partenaires.*

SPORT-CULTURE-LOISIRS

La Ville de Morangis propose depuis plusieurs années des actions de sensibilisation. Le « handisport » avec le CDH91 est un partenariat fort.

Par cette charte, la Ville réaffirme sa volonté et s'engage à :

- **Promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et des équipements sportifs.**
- **Faciliter la participation des personnes en situation de handicap aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs.**

Les actions :

- *Les équipements municipaux accueillent déjà des groupes de personnes en situation de Handicap.*
 - o *Exemple d'incitation : Pour les clubs sportifs qui accueilleraient des adhérents en situation de Handicap, l'attribution de créneaux supplémentaires pourrait être étudié.*
- *Poursuivre les animations pour les centres de loisirs en lien avec le Handicap.*
- *Par le biais des semaines du handicap, pérenniser le « Handisport » pour les collégiens et étendre cette action aux lycéens. Informer les établissements des dispositifs financiers pour sensibiliser les jeunes. (ODE : offres découvertes éducatives).*
- *Former les éducateurs pour accueillir les personnes en situation de Handicap.*
- *Développer l'offre sportif et culturel pour les personnes en situation de Handicap.*

LOGEMENT-VIE A DOMICILE

2 grandes orientations dans ce thème :

1/ Accès au logement, ce point concerne plus particulièrement les bailleurs. Il existe des problèmes d'entretien et/ou mise aux normes des bâtiments vieillissants.

Les demandes de logement pour personne en perte d'autonomie sont nombreuses, le parc de logement social n'est pas adapté. L'accès au logement est souvent impossible (marche, demi palier...).

Les dossiers MDPH permettent de rendre le logement accessible (douche adaptée...) mais le temps de traitement est long.

Les nouvelles constructions doivent être aux normes et les places de parking sont attribuées et installées au fur et à mesure des demandes des locataires.

Par cette charte, l'engagement est :

- **Proposer un recensement des logements accessibles et adaptés, afin de les réserver en priorité à des personnes en situation de handicap.**
- **Favoriser la concertation entre les différents organismes concernés et les associations pour l'amélioration des conditions d'accès.**
- **Favoriser les créations de structures d'hébergement**

Les actions :

- *Poursuivre et renforcer le lien avec la MPDH*
- *Poursuivre et renforcer les liens avec les bailleurs*
- *Informar sur le nouveau dispositif « permis de louer ».*

2/ Maintien dans le logement, ce point concerne plus particulièrement toutes les structures qui peuvent intervenir dans le logement pour maintenir dans le temps la personne dans son lieu de vie.

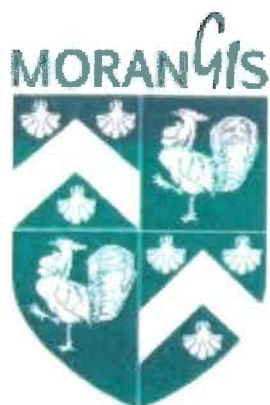
L'insalubrité est aussi un point important pour l'aide au maintien dans le logement.

Les engagements :

- **Ouvrir les services de prestations à domicile**
- **Favoriser le développement d'emplois en matière d'aide humaine et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.**
- **Développer les actions bénévoles auprès des personnes en situation de handicap. (Visite à domicile...)**
- **Faciliter les démarches administratives.**
- **Soutenir les associations d'animation de la vie locale qui accueillent et qui accompagnent les personnes en situation de Handicap.**

Les actions :

- *Participer aux rencontres avec les partenaires pour évoquer les situations individuelles (CLIC , ...)*
- *Développer les cours adaptés au monde du numérique.*
- *Animer des actions de prévention sur le maintien au domicile. (Aménagement, ...).*

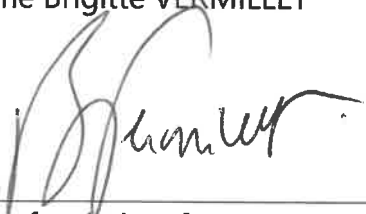
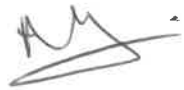
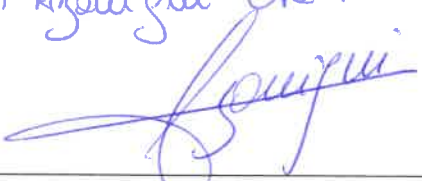
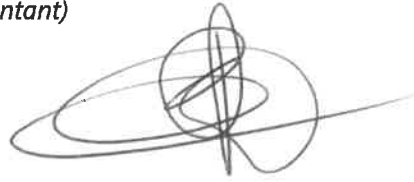


Agir pour et avec vous



Délégation
de l'Essonne

Les signataires :

Pour la Ville, Madame le Maire Madame Brigitte VERMILLET 	Pour le département, Monsieur le Président (ou son représentant) Monsieur François DUROVRAY 
Pour la fondation franco-Britannique Sillery, le Directeur (ou son représentant) Monsieur Jean-Christophe PROUHEZE 	Pour l'EPT, le Président (ou son représentant) Monsieur Michel LEPRETRE 
Pour le CDH91, la Présidente (ou son représentant) Madame Catherine QUEAU 	Pour le FAM « Les Malonniers », la Directrice (ou son représentant) Madame Nathalie LOUBRADOU 
Pour Pôle emploi, la Directrice (ou son représentant) Monsieur Agniqui Rémi 	Pour la Mission Locale, le Président (ou son représentant) 
Pour le CAPEMPOI, le Directeur (ou son représentant) Monsieur Bruno GROLLIER  OK 01/24	Pour l'EHPAD, la Directrice (ou son représentant) Madame Nicole BOISSEAU 
Pour l'APF, France handicap, le Président (ou son représentant) Le Président Bernice  08/04/24	

18 novembre 2023